

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024
(Convocation faite le 29/06/2024)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Monsieur Benoit FRANCOIS, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Madame Jennifer GUERIN.

Absente non excusée : Madame Cristina LUCAS.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Construction d'un bâtiment technique - Avenant lot n°2- Gros œuvres

N'ayant pas reçu l'avenant correspondant à l'avancée prévue sur la mezzanine pour permettre le déchargement de matériel avec le gerbeur, ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Société SPL-XDEMAT- Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;
- donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

1° - décide de demander à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe à Reims, 12-14 Rue Carnot, l'attribution d'un prêt relais de 155 000 euros pour financer la TVA des travaux de construction

du bâtiment technique dans l'attente du versement du FCTVA, à taux fixe de 4,10 % pendant toute la durée du prêt, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera soit à l'échéance finale (au bout des 2 années) soit par anticipation, partiellement ou totalement à chaque échéance d'intérêts avec préavis de vingt jours sans frais. Le paiement des intérêts sera trimestriel et le montant des frais et commissions s'élève à 300 euros.

2° - Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

3° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

4° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, ou en son absence à Monsieur Luc JONNET, Premier Adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Subvention à l'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de verser la somme de 100,00 € à l'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).
- Charge le Maire à procéder au mandatement de cette subvention et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux de construction du bâtiment technique et de l'aménagement du lotissement.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal est informé du projet d'aménagement d'une piste cyclable qui relierait Epernay à Athis lancé par la Communauté d'Agglomération d'Epernay. Dans sa majorité, les membres du Conseil sont contre ce projet : coûts exorbitants pour une utilité toute relative. Une liaison des trois villages -Oiry, Plivot, Athis- avec la voie verte serait plus judicieuse, plus agréable et moins dangereuse.

Le Maire informe les conseillers qu'une table du terrain multisport a été dégradée à coups de couteau. Il leur demande d'être vigilants et d'intervenir ou d'appeler la gendarmerie s'ils sont témoins de dégradation ou d'incivilité dans le village.

Le Conseil a été informé de l'avis anonyme reçu concernant la vitesse excessive dans la Rue de la Crayère. La commission voirie travaille sur le sujet pour tenter de trouver des solutions à ces problèmes d'incorrection.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD